



CONTRAT DE LOCATION DU CINEMA SALLE SAINT-JEAN

Entre d'une part :

La Commune de Château-Salins, représentée par son Maire, Gaëtan BENIMEDDOURENE

D'autre part :

L'Utilisateur ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION OU DE L'ORGANISME :

.....

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville :

NOM / Prénom du référent :

.....

Fonction :

.....

Mail :

Téléphone :

1) Objet de la réservation (spectacle, séance de cinéma, conférence...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2) Date /horaire d'occupation :

Le de HEURES à HEURES



Salle Saint-Jean – 2 rue Poincaré 57170 CHATEAU-SALINS

mairie@chateau-salins.fr – 03 87 05 10 52



3) Conditions financières :

A renseigner par la Commune

Caution	1 000 €
Location salle/jour

NB *:

Les règlements par chèques (dont caution) devront être libellés à l'ordre du Trésor Public accompagné du présent règlement de location et remis auprès de l'agent régisseur communal aux heures d'ouverture de la mairie (sauf les mardis après-midi et mercredis après-midi) ou par voie postale.

4. Assurance :

L'utilisateur engage sa responsabilité ou celle de l'organisme pour lequel il intervient. Il fournira à cet effet un justificatif d'assurance responsabilité civile pour le temps de la location.

5. Etat des lieux et remise des clés :

Prendre contact avec Monsieur ANDRE Jean-Pierre pour fixer la date et l'heure des états des lieux d'entrée et de sortie ainsi que la remise des clés.

Jean-Pierre ANDRE ☎ 07/68/29/8538

6. Pièces à fournir :

- Présent contrat de location dûment complété
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Versement du paiement de la location
- Chèque de caution
- Règlement de location signé

Attention la demande de réservation ne pourra être prise en compte qu'à réception complète de toutes ces pièces et du retour de ce document contresigné par la Commune

Le :

Château-Salins, le :

Signature de l'utilisateur

Le Maire ou son représentant





CONDITIONS DE LOCATION

Article 1^{er} : Objet

Le cinéma Salle Saint-Jean, situé 2 rue Poincaré - 57170 Château-Salins, est géré par la Mairie de Château-Salins.

Le cinéma Salle Saint-Jean peut être mis à disposition pour les manifestations suivantes, et ayant un lien avec l'action socioculturelle du bâtiment :

- Conférence / ciné-débat
- Congrès
- Projection
- Spectacle /théâtre/concert

Il est formellement interdit au bénéficiaire de la location de céder la salle à une autre personne ou association, ou d'y organiser une manifestation différente de celle initialement prévue.

Article 2 : Désignation

Le cinéma comporte :

- Un hall d'entrée général
- Un local caisse/billetterie (non disponible en location) en rez-de-chaussée.
- Deux blocs sanitaires mixtes et un sanitaire PMR
- Une salle de projection pouvant accueillir simultanément 179 personnes plus 4 places pour les personnes à mobilité réduites (en rdc + balcon)
- Une scène équipée de rideaux
- Une cabine (non disponible en location)
- Un local SSI
- Des locaux techniques (non disponibles en location)

Article 3 : Condition de prêt

3.1 : Présentation

Au minimum dans les 30 jours précédents la date prévisionnelle d'occupation, le demandeur doit formuler par écrit, à partir de l'imprimé de « pré réservation » une demande de mise à disposition de la salle. La validation ne sera actée uniquement qu'après retour des pièces ci-dessous :

- Contrat de location dûment complété et signé
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Versement du paiement de la location
- Chèque de caution

Aucune réservation ne sera prise plus d'un an à l'avance.



3.2 Tarifs

Cette mise à disposition peut intervenir à titre payant ou à titre gratuit suivant la nature de la manifestation.

TARIFS LOCATION CINEMA SALLE SAINT JEAN/JOUR

Caution	1 000 €
Forfait supplémentaire nettoyage	100 €

Loueur : siège social **CHÂTEAU-SALINS** (école, entreprise, association...)

Sans billetterie tenue par le loueur : "entrée libre"

Projection "commerciale" (soumis à autorisation pour la Commune)		Projection libre de droit			Sans projection
Projection seule	Ciné-débat	Projection seule	Ciné-débat à caractère social/santé et/ou à destination des écoles hors dispositif "école au cinéma"	Ciné-débat à caractère culturel/environnemental	Spectacle/concert/conférence
X	X	150 €	0€ Ex. CCS harclement	150 €	150 €
X	X				

Avec billetterie tenue par le loueur, soit recette pour le loueur

Projection "commerciale" (soumis à autorisation pour la Commune)		Projection libre de droit			Sans projection
Projection seule	Ciné-débat	Projection seule	Ciné-débat à caractère social/santé et/ou à destination des écoles hors dispositif "école au cinéma"	Ciné-débat à caractère culturel/environnemental	Spectacle/concert/conférence
X	X	150	150 €	150 €	150 €
X	X				

Avec billetterie par la Commune (tarif séance du cinéma Salle Saint Jean) au profit de la Commune

Projection "commerciale" (soumis à autorisation pour la Commune)			Projection libre de droit		Sans projection
Projection seule	Ciné-débat	Dispositifs : "Ecole au cinéma" "Festival Alonzanfan"	Projection seule	Ciné-débat	Spectacle/concert/conférence
Ex. Lion's Club 0€	0 €	0 €	X	X	X
X	X				



Loueur : siège social HORS CHÂTEAU-SALINS (école, entreprise, association...)
Sans billetterie tenue par le loueur : "entrée libre"

Projection "commerciale" (soumis à autorisation pour la Commune)		Projection libre de droit			Sans projection
Projection seule	Ciné-débat	Projection seule	Ciné-débat à caractère social/santé et/ou à destination des écoles hors dispositif "école au cinéma"	Ciné-débat à caractère culturel/environnemental	Spectacle/concert/conférence
X	X	X	Ex. ecole de Baronville projection trvl enfs 200 €	Ex. IEE Festival Alimenterre Ex. Mosell'liens pers âgés 0€	Ex. : Assoc Au secours saulnois "le vivant se défend" 200 €

Avec billetterie tenue par le loueur, soit recette pour le loueur

Projection "commerciale" (soumis à autorisation pour la Commune)		Projection libre de droit			Sans projection
Projection seule	Ciné-débat	Projection seule	Ciné-débat à caractère social/santé et/ou à destination des écoles hors dispositif "école au cinéma"	Ciné-débat à caractère culturel/environnemental	Spectacle/concert/conférence
X	X	200 €	200 €	200 €	Ex. Théâtre et débat ccfd terre solidaire pr fain ds le monde" 200 €

Avec billetterie par la Commune (tarif séance du cinéma Salle Saint Jean) au profit de la Commune

Projection "commerciale" (soumis à autorisation pour la Commune)			Projection libre de droit		Sans projection
Projection seule	Ciné-débat	Dispositifs : "Ecole au cinéma" "Festival Alonzanfan" Ex. Plusieurs écoles hors CS 0€	Projection seule	Ciné-débat	Spectacle/concert/conférence
0 €	0 €	X	X	X	X

3.3 : Prêt équipements mobiliers

Du matériel autre pourra faire l'objet d'une mise à disposition sous réserve d'une demande suffisamment antérieure à la manifestation et de disponibilité à l'attention de marie.morel@chateau-salins.fr

3.4 Etat des lieux

Un état des lieux devra être réalisé entre le loueur et la Commune. La remise des clés se fera lors de cette étape.





Article 4 : Conditions d'occupation

4.1 : Capacité maximale

La salle de projection, balcon inclus, peut accueillir 183 places dont 4 places pour personnes à mobilité réduite. L'utilisateur de devra en aucun cas dépasser ce nombre de spectateurs.

4.2 : Règlement intérieur

Les occupants devront respecter le règlement intérieur de la salle qui est affiché dans le hall.

Mais aussi :

- Veiller à la bonne utilisation des locaux dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes moeurs.
- Contrôler les entrées et les sorties des spectateurs
- Interdire l'accès à la scène, à la régie aux personnes non accréditées,
- Faire respecter les règles de sécurité aux spectateurs,
- Interdire de fumer dans l'ensemble du bâtiment,
- L'accès à la scène se fera avec des chaussures adaptées. Les talons aiguilles, talons hauts ainsi que les chaussures à semelle en cuir sont interdits
-

4.3 : Assurance

La Commune décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets ou matériels appartenant à des particuliers ou des associations qui se trouvent dans l'enceinte du Cinéma « Salle Saint-Jean » ou à l'extérieur.

Le locataire du Cinéma « Salle Saint-Jean » sera seul responsable de la garantie de ces risques, sans recours contre la ville et devra fournir une garantie en responsabilité civile et recours des tiers dans le cadre de sa manifestation.

La copie de la police d'assurance sera remise en même temps que le retour de la convention de location signée et le chèque de caution.

4.4 : Sécurité

L'organisateur devra :

- Prendre connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer,
- S'engager à n'utiliser que des matériaux classés M1 (inflammables),
- Constater avec l'agent communal l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction etc. et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.
- Assurer le libre accès des voies et sorties de secours,

- Des extincteurs et des déclencheurs manuels sont présents et visibles sur les murs de la salle.
- Les issues de secours sont matérialisées, suivre les Blocs vert lumineux (BAES)
- Le point de ralliement en cas d'incendie : Parking de la clinique vétérinaire en face du cinéma





4.5 : Conditions particulières : Gestion technique de la salle

Toute utilisation de la salle à des fins de projection nécessite la présence d'un technicien/projectionniste dûment habilité par la Mairie de Château-Salins.

Article 5 : Remise en état et nettoyage

Il sera demandé aux utilisateurs de nettoyer et de remettre en états les locaux.

Article 6 : Responsabilité

Les organisateurs sont pécuniairement responsables de toutes dégradations causées aux installations et au matériel.

